

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.127

L'An Deux Mille, le 28 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 NOVEMBRE 2000

DATE D'AFFICHAGE

20 NOVEMBRE 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER

ETAIENT ABSENTS : M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

VOTE : 1 CONTRE
1 ABSTENTION
28 POUR

Monsieur le Trésorier Principal de ROYAN a adressé plusieurs états de produits irrécouvrables :

N°1/2000.....	1 943,00
N°2/2000.....	5 792,00
N°3/2000.....	87 879,83
N°4/2000.....	279 195,84
	=====
TOTAL.....	374 810,67

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre ces différents produits irrécouvrables en non valeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des finances en date du 14 Novembre 2000,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'admettre en non valeur les taxes et produits irrécouvrables figurant sur les états suivants :

N°1/2000.....	1 943,00
N°2/2000.....	5 792,00
N°3/2000.....	87 879,83
N°4/2000.....	279 195,84
	=====
TOTAL.....	374 810,67

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 654 - fonction 01 (Crédit inscrit au Budget Supplémentaire 2000).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire

**Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales**

le 30 novembre 2000

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire,

**Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS